



Belgian Disability Forum – Rapport d’activité 2011

1. Introduction

Ce rapport d’activité a pour objectif de donner une vision fidèle de la manière dont le Belgian Disability Forum asbl (BDF) a rempli son rôle au cours de l’année 2011.

Il n’entre pas dans le moindre détail de tout ce qui est réalisé sur une année. Le conseil d’administration tient à souligner que la masse de travail à couvrir est considérable et que le secrétariat compte un nombre limité de membres du personnel. Il est donc souvent contraint de travailler dans « l’urgence » et en fonction des priorités.

2. Convention ONU sur les droits des personnes handicapées

Année après année, la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées (UNCRPD) occupe une place de plus en plus centrale dans le mode de travail du BDF.

Clairement, le texte de la convention, la logique qui le sous-tend et les structures d’action qui en découlent orientent de plus en plus le fonctionnement du BDF.

Le fait de calquer le fonctionnement du BDF sur le prescrit de l’UNCRPD constitue à la fois un choix fonctionnel et un choix philosophique de la part du BDF. Il lui permet de se positionner en tant qu’acteur clé et indépendant par rapport à un texte essentiel auquel il souscrit dans l’optique d’une meilleure implication et participation des personnes en situation de handicap dans la société belge et européenne.

a) Préparation du rapport alternatif du BDF

La préparation du rapport alternatif du BDF sur la mise en œuvre de l’UNCRPD par la Belgique a constitué l’axe principal de l’activité du BDF tout au long de l’année 2011.

b) Un processus participatif

Comme annoncé dès décembre 2010, le rapport alternatif du BDF sera rédigé sur base des apports de l’ensemble de ses organisations membres et des « conseils représentatifs » mis en place aux niveaux de pouvoir fédéral et régional¹.

¹ Les « structures représentatives fédérales et régionales » sont :

- Afdeling « personen met een handicap » van de “Brusselse Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie” (Brusselse Gewest - GVC)
- Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (CSNPH)



Afin de coordonner ce travail, un comité de suivi a été mis en place. Il regroupe un représentant par organisation impliquée. Il s'est réuni deux fois au cours de l'année 2011 : le 07/04/2011 et le 04/10/2012.

c) Un travail basé sur l'utilisation du site Internet du BDF

Le processus de collecte des réalités de terrain s'effectue sur base du recours aux possibilités offerte par le site internet du BDF.

Les fiches de récolte des données ont été placées en accès sur la partie « members only » à partir du mois d'avril. Il était demandé aux « personnes de contact » de chaque organisation de remplir ces fiches sur base des apports de leurs membres. Leur méthode de travail était évidemment laissée à leur appréciation, sur base du fonctionnement habituel de leur organisation.

A partir d'octobre, le secrétariat du BDF a alors réalisé un premier travail de synthèse du contenu des fiches reçues.

Les fiches de synthèse réalisées ont été placées sur la partie « members only » du site pour l'étape suivante qui consistera à compléter les vides, à préciser les zones de flou et à y ajouter de la couleur par des exemples concrets et parlants. Mais cette étape et les suivantes sont pour le plan d'action 2012, évidemment.

d) Un travail documenté par les relais internationaux du BDF

Le 24 janvier 2011, le BDF avait profité de la tenue de son Assemblée générale pour inviter Stefan Tromel, Directeur de « International Disability Alliance » et Javier Guemes, Directeur de « European Disability Forum ».

Leurs éclairages ont permis au BDF de structurer et planifier son travail visant à la rédaction de son rapport alternatif. Ils resteront des personnes ressources très utiles tout au long du processus.

d) Une visibilité restreinte, assumée et appréciée

Bien sûr, en termes de « visibilité », l'impact réel aura été relatif cette année, vu que la publication est prévue pour le 3 décembre 2012. Etant donné la charge de travail que représente la rédaction d'un tel rapport, tant pour l'équipe du BDF que pour l'ensemble des organisations impliquées, une

-
- Kleine Forum (Deutsche Gemeinschaft)
 - Beratende Komité, Dienststelle für Personen mit Behinderung (Deutsche Gemeinschaft)
 - Conseil Bruxellois Francophone des Personnes handicapées (Région bruxelloise – Cocof)
 - Commission permanente Personnes handicapées (Région wallonne)
 - Pour la Flandre, aucune structure représentative n'existe à ce jour. Le BDF a interpellé les ministres compétents à ce propos. Il ne peut se baser que sur les apports associatifs.



visibilité extérieure différée pour être meilleure est un choix que le BDF devait assumer.

Par contre, le processus participatif mis en place a été particulièrement apprécié et le BDF a été invité à faire la présentation lors du Work Forum sur l'implémentation de l'UNCRPD organisé par la Commission européenne à Bruxelles. C'est Ronald Vrydag qui a été le porte-parole du BDF à cette occasion.

e) Un travail de fond

En conclusion, 2011 aura constitué une année de « travail de fond » et non une année de transition. C'est de la qualité du travail fourni que dépendra l'efficacité de la communication qui en découlera, fin 2012.

f) Autres actions liées à l'UNCRPD

Au cours de l'année 2011, le BDF a également participé activement à :

1. Mise en place du « mécanisme de coordination » prévu par l'art. 33.1. Au cours de l'année 2011, l'élément important a été la désignation par les entités fédérées des points de contact et de la cellule de coordination fédérale. Dans les prochaines années, ces structures constitueront des relais importants pour le BDF dans le cadre de la mise en œuvre de la convention sur les droits des personnes handicapées.
2. Mise en place du « mécanisme indépendant » prévu par l'art. 33.2. Ce mécanisme indépendant a été créé au sein du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme sous l'intitulé « Commission d'accompagnement du Service Convention Droits des Personnes handicapées ». Le BDF a défendu auprès du Secrétaire d'Etat en charge des Personnes handicapées et auprès de la direction du Centre pour l'égalité des chances le principe selon lequel les organisations représentatives des personnes handicapées disposent d'un nombre de sièges significatif. La première réunion officielle de cette commission aura lieu le 25/01/2012. Plusieurs membres de l'assemblée générale du BDF en font partie.
3. Opérationnalisation de l'art. 33.3. Il apparaît clairement que c'est au niveau de l'application de l'article 33.3 que les choses ont le moins progressé. Le seul élément concret qui a été acquis au cours de l'année 2011 est la représentation effective des organisations représentatives de personnes handicapées au sein de la « Commission d'accompagnement du Service Convention Droits des Personnes handicapées » (art.33.2)
4. Participation à la 4^{ème} conférence des Etats parties à la Convention sur les droits des personnes handicapées, New-York, 6-9 septembre 2011 dont les thèmes étaient les suivants :
 - a. Mise en œuvre de l'UNCRPD au niveau de la coopération internationale



- b. Assurer la participation pleine et entière à la vie politique et publique

Liberté de mouvement et accessibilité en Europe

a) EDF - Campagne de communication « Freedom of Movement » **Proposition BDF d'une "carte de mobilité"**

Pour l'année 2011, le European Disability Forum (EDF) avait choisi d'axer sa communication sur la thématique de la liberté de mouvement pour tous les citoyens européens sur l'ensemble du territoire de l'Union.

Il s'est avéré qu'au niveau de l'EDF, la notion de « carte de mobilité » telle que proposée voici trois ans par le BDF a été reprise comme l'un des éléments de cette campagne de communication.

Même si le BDF est satisfait que sa demande ait ainsi été répercutée, il a regretté le caractère trop général de la campagne. De telles demandes sont louables mais ne pourront faire l'objet de développements concrets qu'à un horizon très éloigné. Le BDF aurait préféré avancer selon la logique des petits pas, en commençant par la carte de mobilité et en y ajoutant d'autres fonctionnalités par la suite. La position du BDF a été exprimée au sein des instances de l'EDF.

Avec la mise en place du gouvernement fédéral belge, le BDF a eu la bonne surprise de découvrir que la déclaration gouvernementale annonce la création d'une carte « Handipass ». Une première réalisation concrète est donc envisageable dans les deux années à venir.

Le BDF y sera évidemment particulièrement attentif.

De grandes villes sans barrières

En 2011, comme durant les deux années précédentes, le BDF a à représenter l'EDF dans les réunions du groupe de travail « Barrier free city for all » initié par Eurocities, l'organisation européenne des grandes villes.

Le groupe de travail barrier-free city for all est une initiative financée par la Commission européenne dans le but de développer des actions innovantes et d'échanger des expériences en vue d'améliorer la mobilité et l'accessibilité dans les grandes villes.

La participation à ces réunions est l'occasion pour l'EDF et pour le BDF de rencontrer les personnes en charge de l'accessibilité et de la mobilité dans une douzaine de grandes villes européennes et de les conscientiser par rapport aux principes d'access for all, d'universal access ainsi qu'à la mise en œuvre concrète de la convention ONU relative aux droits des personnes handicapées en milieu urbain, le lieu de vie de la majorité des citoyens européens.

Ces travaux sont suivis par Olivier Magritte pour l'EDF.



Coordination du jury belge d'« Access.City Award »

Pour la deuxième année consécutive, le BDF a assumé la coordination du jury belge du concours « Access.city Award » initié par la commission européenne en coopération avec l'EDF.

L'évaluation par les experts nationaux s'est à nouveau avérée être une tâche particulièrement lourde. Elle a été rendue encore plus difficile du fait du non respect par les organisateurs des délais impartis pour le début de l'évaluation alors que la date finale devait être absolument respectée.

Le BDF a rendu à l'EDF un rapport circonstancié sur les difficultés rencontrées. Il a demandé qu'il y soit remédié à l'avenir tout en restant disponible pour assumer la coordination du jury belge à l'avenir.

Sur les 9 villes qui avaient rentré leur candidature², les villes de Gent et de Leuven ont été nominées par le jury belge. Elles ont donc participé à la finale européenne, malheureusement sans obtenir l'un des prix escomptés.

Soyons positifs : l'important est, en l'occurrence, de participer et de constater que l'accessibilité devient une préoccupation importante au niveau des principales villes belges.

Participation aux instances de l'EDF

Année après année, le BDF continue à prendre une part active aux instances de l'EDF.

Un travail régulier

Lors de chaque réunion du Conseil d'administration, du comité financier et de l'assemblée générale, les représentants du BDF et en particulier Gisèle Marlière, sa représentante au CA de l'EDF ont défendu avec rigueur et convictions les positions préparées de manière collégiale en Conseil d'administration du BDF.

Par son travail régulier, constructif et volontiers critique (dans le bon sens du terme), le BDF est devenu l'un des Conseils nationaux dont la parole compte au sein de l'EDF.

L'Etat de l'Union sur le handicap

Nous retiendrons particulièrement le rôle qu'a joué le BDF pour favoriser la rencontre, le 6 décembre 2011, entre l'EDF et les présidents des trois instances principales de l'Union européenne : José Manuel Barroso pour la Commission, Jerzy Buzek pour Parlement et Herman Van Rompuy pour le Conseil européen.

² Bruxelles, Gent, Kortrijk, La Louvière, Leuven, Liège, Mons, Namur, Verviers



Pierre Gyselincx a d'ailleurs été intégré à la délégation de l'EDF. Celle-ci a eu l'occasion de dresser un tableau synthétique et parlant des attentes principales des citoyens européens en situation de handicap.

De leur côté, les trois présidents ont pris l'engagement de défendre la signature par l'UE du protocole additionnel de l'UNCRPD, d'inviter l'EDF à participer à une réunion du Collège des Commissaires européens en 2012, d'impliquer l'EDF dans une réunion des Directeurs généraux de la Commission à propos de l'implémentation de l'UNCRPD, d'organiser en 2012 le Parlement européen des personnes handicapées et d'organiser à nouveau une rencontre sur « l'Etat de l'Union sur le handicap » dans deux ans afin d'évaluer les progrès réalisés.

Coopération avec les conseils d'avis

La réalité fédérale belge implique que les décisions qui ont une influence sur la vie des personnes handicapées sont prises par les différentes entités fédérées. Une forme de coordination en matière de handicap est donc nécessaire, notamment du fait de l'implémentation des textes réglementaires et conventionnels établis au niveau supranational.

Le BDF a donc pris l'initiative de réunir les présidents des structures représentatives des personnes handicapées instituées au niveau fédéral, régional et communautaire. Ce groupe a été intitulé « Plateforme des conseils d'avis ».

L'initiative a été bien accueillie. Suite à la première réunion tenue le 30/09/2011, il a été décidé que de telles réunions seraient organisées sur base trimestrielle.

Il est à noter que pour la Flandre une telle structure représentative n'existe pas à l'heure actuelle, malgré les demandes répétées du secteur. Ce sera finalement un représentant de la plateforme d'associations qui vient de se créer qui participera à ces réunions.

Action « Briques du GAMP »

Le 13/12/2011, la Fédération des ligues des droits de l'homme a déposé une plainte contre l'Etat belge auprès du Comité européen des droits sociaux pour violation des articles 13, 14, 15, 16 et 30 de la Charte sociale européenne révisée. Cette plainte a été déposée au nom d'un groupe de 15 associations réunies autour du GAMP. Elle vise le manque de solutions d'accueil et d'hébergement pour les enfants handicapés de grande dépendance.

Pour des raisons statutaires, le BDF n'a pas pu s'impliquer dans cette démarche mais il en assuré le relais via son site Internet et vers l'EDF.

Comme l'ensemble du secteur, belge et européen, le BDF suit avec attention le parcours de cette plainte.



Handicap international

Le BDF a répondu positivement à une sollicitation de Handicap International pour l'organisation d'une rencontre avec une délégation d'une organisation de personnes handicapées laotienne.

La rencontre s'est déroulée le 27/10/2011.

Le but de la réunion était d'échanger sur les modes de fonctionnement et d'action des deux organisations ainsi que sur la situation des personnes handicapées par rapport à l'emploi dans les deux pays. C'est Nathalie Vandembroucke qui a représenté le BDF à cette occasion.

Communication

La communication d'informations relatives aux développements européens et supranationaux constitue un des axes d'action principaux du BDF. Nous aborderons ici la communication vers les membres, la communication vers le grand public et une action particulière, dans le cadre de la campagne 03/12.

Information vers les membres

Au cours de l'année 2011, le BDF a pu utiliser son site Internet pour l'organisation de sa communication et l'envoi de lettres d'information vers ses membres.

Les pages de contenus sont satisfaisantes et constituent une bonne base de travail. Suite à la rencontre de certains problèmes techniques, il n'a cependant pas été possible d'aller suffisamment loin dans l'exploitation de l'outil au cours de cette année.

Dans le même ordre d'idée, la partie « members only » n'a pu être utilisée que pour le travail de préparation du rapport alternatif. Faute de temps et d'effectif, il n'a pas été possible de l'utiliser également pour le travail des instances que sont le Bureau, le Conseil d'administration et l'Assemblée générale.

Les aspects techniques sont désormais correctement sous contrôle.

Internet ne constitue évidemment pas la seule source d'information pour les membres du BDF. Les assemblées générales continueront, bien entendu, à être le lieu privilégié de leur information sur l'action du BDF.

Information « grand public »

La réalisation du site Internet a aussi pour objet de permettre au grand public de découvrir le BDF et son action.

Les difficultés techniques dont il est fait état au point précédent ont ralenti le processus à ce niveau également.



Par ailleurs, le recours à Directo comme « Newsletter » constitue un hiatus : il est envoyé à un nombre restreint de destinataires, ce qui n'est pas une bonne chose. Directo doit devenir un outil destiné au grand public tandis que les informations destinées uniquement aux membres doivent passer par la partie « members only ».

Le Conseil d'administration attribue donc la mention « peut mieux faire » au site Internet : 2011 aura vu le diagnostic, le remède devra venir en 2012.

Badge 03/12

L'année 2011 aura été marquée par la mise sur le marché d'un petit objet de communication tout simple, mais qui s'avèrera sans doute fort efficace : le badge 03/12. Cette date fait référence à la journée internationale du handicap.

Ce sont finalement 36 organisations belges actives dans le domaine du handicap qui se sont associées à la démarche.

Le BDF était du nombre. Il s'y est associé avec un objectif qui correspond à son objet social : faire le relais vers les instances européennes. Il a donc demandé et obtenu de l'EDF et de la Commission européenne de pouvoir distribuer le badge et une carte postale explicative en français, en néerlandais, en allemand et en anglais aux participants des journées européennes du handicap organisées annuellement par la Commission européenne et l'EDF.

L'idée était de montrer le produit aux leaders européens du handicap et de leur proposer de le réutiliser dans leur pays. Ce sont ainsi 800 badges qui ont été distribués. L'outil a manifestement été fort apprécié.